

**PIA 03.121**

**CONCEPT  
DE RENFORCEMENT DES  
CAPACITES AFRICAINES  
AU MAINTIEN DE LA PAIX  
(R.E.C.A.M.P.)**



**CONCEPT**

**DE RENFORCEMENT DES CAPACITES AFRICAINES**

**DE MAINTIEN DE LA PAIX**

**(R.E.C.A.M.P)**

<b>1.</b>	<b>LE CADRE POLITIQUE.....</b>	<b>3</b>
1.1	Le besoin africain .....	3
1.2	L'environnement international .....	4
1.3	La contribution française .....	4
<b>2.</b>	<b>LE CONCEPT .....</b>	<b>5</b>
2.1	Finalités .....	5
2.2	Principes.....	5
2.3	Priorités .....	6
<b>3.</b>	<b>LA COOPERATION.....</b>	<b>6</b>
3.1	Le niveau politique .....	6
3.2	Le commandement des opérations.....	7
3.3	Les forces armées .....	7
<b>4.</b>	<b>ENTRAINEMENT .....</b>	<b>8</b>
4.1	Le cycle des exercices majeurs.....	8
4.2	Les cycles intermédiaires .....	9
4.3	Les exercices hors cycle.....	9
<b>5.</b>	<b>ENGAGEMENTS.....</b>	<b>10</b>
5.1	Constitution de la force.....	10
5.2	L'appui à la mission.....	10
5.3	Le soutien de la force.....	11
<b>Annexe 1</b>	<b>Sigles utilisés.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Acteurs français de RECAMP.....</b>	<b>13</b>

Le **concept français** de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) répond à la **volonté des Africains** d'assurer progressivement eux-mêmes la sécurité du continent. Conçu et mis en œuvre par le ministère de la Défense, soutenu par le ministère des Affaires Etrangères, il s'inscrit dans le cadre général d'une politique en Afrique qui se veut ouverte à l'ensemble du continent et coordonnée **avec la communauté internationale**, en particulier l'ONU et l'Union européenne.

Ce concept identifie des axes d'action qui doivent faire l'objet de programmes nationaux, multilatéraux ou européens. La France, engagée dans des programmes nationaux, est prête à soutenir d'autres initiatives. RECAMP a donc dépassé le stade d'un programme français au profit d'une approche que la France préconise et à laquelle elle apporte sa contribution. Il a vocation à s'intégrer dans une palette plus large d'instruments au service de la stabilité du continent (coopérations bilatérales, aide au développement, etc.).

## **1. LE CADRE POLITIQUE**

Le concept RECAMP répond à un triple objectif : satisfaire un besoin exprimé par les Africains, répondre à une préoccupation de la communauté internationale et appuyer le renouvellement de la politique de sécurité en Afrique.

### **1.1 Le besoin africain**

#### 1.1.1 L'appropriation africaine

Les pays africains ont très légitimement exprimé la volonté d'assurer par eux-mêmes la sécurité du continent. La France soutient ce choix et s'engage pour renforcer les capacités africaines de maintien de la paix depuis maintenant plusieurs années. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD<sup>1</sup>) identifie la paix et la sécurité comme des conditions préalables à sa réalisation. Ainsi, il prévoit de renforcer les institutions sous-régionales et régionales existantes en particulier dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits ainsi que du maintien de la paix. L'Union africaine est engagée dans un processus de développement des capacités de gestion des crises et s'appuie sur les organisations économiques sous-régionales pendant cette phase de montée en puissance progressive. Le concept RECAMP s'inscrit en soutien de cette volonté africaine.

#### 1.1.2 La prévention

La priorité va d'abord à la prévention qui, prenant en compte le cadre interministériel, vise à empêcher les crises ou à les circonscrire au plus tôt. Elle nécessite non seulement une veille stratégique interministérielle et l'amélioration des capacités d'analyse mais surtout le développement d'un dialogue entre les acteurs régionaux (diplomatiques et militaires). Cet esprit de coopération régionale est indispensable au maintien de la paix dans des régions où les Etats ont souvent une histoire conflictuelle ancienne.

#### 1.1.3 La gestion des crises

La prévention ne permettant pas toujours d'empêcher l'explosion de la violence, des capacités de résolution des crises sont nécessaires. Les pays africains souhaitent dépasser le simple cadre du maintien de la paix, souvent insuffisant, pour pouvoir mener des opérations de soutien de la paix<sup>2</sup> sous chapitre VI de la charte des Nations Unies comme sous chapitre VII, même sans accord entre les parties. Ils ont donc l'ambition de se doter d'une réelle capacité de résolution des crises.

---

<sup>1</sup> New partnership for African development.

<sup>2</sup> cf. instruction 1000 : les opérations de soutien de la paix -OSP (*peace support operation -PSO*) recouvrent les opérations d'imposition de la paix (*peace enforcement*), de rétablissement de la paix (*peace making*), de maintien de la paix -OMP (*peace keeping - PKO*), de construction de la paix (*peace building*).

## **1.2 L'environnement international**

### **1.2.1 La communauté internationale**

Le développement et la sécurité du continent africain concernent l'ensemble de la communauté internationale, et en premier lieu les Nations unies que la France place au cœur du système international. La stabilité internationale s'inscrit dans le cadre des actions définies par la charte des Nations unies et c'est aujourd'hui en Afrique que l'organisation déploie le plus grand nombre de missions. La coordination avec les Nations unies est donc indispensable. La priorité pour la stabilité de ce continent s'illustre également par les engagements des partenaires du G8 qui ont adopté, en 2002, le plan d'action conjoint qui comporte en annexe le soutien du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

### **1.2.2 L'Union Européenne**

L'Europe est un acteur de plus en plus présent dans la prévention et la résolution des crises en Afrique, comme l'a montré l'opération européenne ARTEMIS en République Démocratique du Congo en 2003. Compte tenu de la globalisation des questions de sécurité et des flux migratoires, des responsabilités de l'Union dans la stabilité internationale et de la proximité géographique des deux continents, une action coordonnée des instruments communautaires (commerce, coopération) et des instruments intergouvernementaux (PESC) est de nature à prévenir et à maîtriser les crises. La France soutient sans réserve cette évolution logique. Elle entend participer à la mise en place des instruments adaptés pour permettre à l'UE de s'engager avec un maximum d'efficacité dans le renforcement des capacités africaines de prévention et de résolution des crises.

### **1.2.3 Les initiatives nationales**

Les Etats-Unis ont développé le programme ACOTA<sup>3</sup> et les Britanniques le programme BPST<sup>4</sup> qui, avec leurs spécificités, concourent au renforcement de la sécurité en Afrique. RECAMP cherche la meilleure coordination possible avec ces initiatives suite à la déclaration tripartite de 1997 (dit accords P3 entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis). Il vise également à associer d'autres pays, européens ou non, au maintien de la paix en Afrique.

## **1.3 La contribution française**

### **1.3.1 Partenariat et solidarité**

Les relations entre la France et l'Afrique sont marquées par des liens historiques et une profonde dimension humaine. Un nouveau partenariat s'érige sur des relations plus équilibrées et respectueuses de la souveraineté de chacun. Pour autant, solidaire des Etats africains, la France entend leur apporter l'aide dont ils ont besoin dans la recherche d'un développement humain et économique, dont la sécurité est un préalable essentiel.

### **1.3.2 Ouverture mais fidélité**

Le développement, comme la sécurité, ne peuvent se concevoir de manière locale. La politique africaine de la France ne peut se limiter à ses anciennes colonies et s'ouvre à l'ensemble du continent. Pour autant, la France reste fidèle aux liens privilégiés qu'elle a tissés avec de nombreux pays, marqués par les échanges de population, des intérêts économiques imbriqués et le partage de la francophonie.

### **1.3.3 Multilatéralisme et Bilatéralisme**

Aujourd'hui, c'est au niveau des régions que les défis du développement économique et de la sécurité trouvent une vraie réponse. La France s'est ainsi engagée dans une coopération multilatérale dans laquelle s'inscrit le concept RECAMP. Dans le même esprit, la France souhaite renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées par la Commission et les Etats membres dans le domaine du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Mais cette démarche est complémentaire de l'approche bilatérale qui répond aux besoins

---

<sup>3</sup> African Contingency operations for training and assistance.

<sup>4</sup> British peace support team, en RSA et au Kenya, orienté vers le maintien de la paix, qui coexiste avec d'autres programmes britanniques (BMATT, IMATT, BDAT).

particuliers de chacun des Etats dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, en prévention des crises ou en phase de restructuration post-conflit.

## **2. LE CONCEPT**

Le concept RECAMP s'adapte à la lumière du retour d'expérience des exercices et des engagements passés. Si les finalités et les principes généraux demeurent, de nouvelles priorités sont fixées pour les prochaines années qui doivent permettre d'élargir le concept de la prévention à la résolution des crises.

### **2.1 Finalités**

#### 2.1.1 L'intégration régionale

L'intérêt de la régionalisation pour le maintien de la paix a été démontré en Europe (construction de l'Union européenne) ou dans les Amériques (système d'intégration centraméricain - SICA, etc.). Le concept RECAMP vise à développer un esprit de coopération, de dialogue et d'échanges entre pays confrontés à des difficultés similaires et parfois tentés par un affrontement violent. A cet effet, des actions de formation multilatérales, des séminaires et des entraînements doivent permettre de développer la coopération régionale au niveau politique, diplomatique ou militaire.

#### 2.1.2 La prévention des crises

Le concept RECAMP cherche à promouvoir l'émergence d'une diplomatie préventive africaine qui puisse anticiper les crises et réduire les tensions dès leur apparition. La formation des élites politiques, des diplomates ou des chefs militaires, la réflexion en commun sur des thèmes de sécurité ou la mise en place de forums d'échanges doivent permettre de développer cette culture de la prévention. La diplomatie préventive doit pouvoir s'appuyer sur des outils efficaces de veille stratégique et d'analyse des situations conflictuelles qu'il convient de mettre en place ou de développer.

#### 2.1.3 Des opérations africaines

RECAMP doit permettre, à terme, aux Africains de mener des opérations de soutien de la paix sur leur continent soit dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU, soit dans le cadre des opérations sous l'égide de l'ONU, dites « opérations autorisées » (mandat de l'ONU, de l'UA ou d'une OSR). Dans le premier cas, il s'agit pour les armées africaines de pouvoir prendre part dans les meilleurs délais et avec un haut degré de qualification aux OMP. Dans le second (opérations autorisées), il est nécessaire de constituer une force multinationale à partir des armées nationales africaines, de la commander avec des états-majors multinationaux africains et d'assurer le contrôle et la direction de l'opération à partir de structures politico-militaires. En attendant que cet objectif soit atteint, RECAMP s'inscrit en soutien des forces africaines qui s'engageraient dans une opération de soutien de la paix sur le continent.

## **2.2 Principes**

### 2.2.1 Volontariat

Le concept RECAMP est fondé sur le volontariat des Etats, qu'ils soient africains ou non, pour participer au maintien de la paix en Afrique. La participation à ce concept n'entraîne pas pour autant une contribution automatique aux exercices et aux engagements en opération. Chaque Etat reste libre de sa participation diplomatique, militaire, financière ou matérielle. Il est néanmoins souhaitable que les pays non africains qui participent aux exercices périodiques se mobilisent également pour soutenir les opérations.

### 2.2.2 Place des Africains

L'objectif à terme de RECAMP étant de permettre aux Africains de pouvoir assurer par eux-mêmes la sécurité de leur continent, ils doivent assumer le rôle principal. Les fonctions de commandement, les postes de responsabilité, la majorité des contributions militaires doivent revenir aux pays africains. Dans le même esprit, les moyens existants au sein des armées nationales, qu'ils aient été acquis dans le cadre de la coopération bilatérale ou non, doivent être

employés en priorité dans le cadre de RECAMP, que ce soit pour les exercices ou les opérations. L'objectif n'est pas la substitution mais l'aide et l'accompagnement.

### 2.2.3 Globalité

Toute crise est aujourd'hui multidimensionnelle et trouve son origine dans des difficultés politiques, économiques, culturelles, ethniques ou autres. La seule réponse militaire ne peut donc suffire à prévenir ou à résoudre la crise. Il est donc indispensable non seulement de renforcer la coordination entre les acteurs militaires et civils mais aussi d'associer au concept RECAMP le développement de capacités civiles de gestion des crises, notamment dans le domaine de la sécurité publique où les forces de gendarmerie africaine ont un rôle éminent à jouer. En France, RECAMP est mené en étroite coordination entre les services du ministère des Affaires Etrangères et l'état-major des armées.

## 2.3 Priorités

### 2.3.1 Les organisations sous-régionales

Les organisations sous-régionales (OSR) sont provisoirement mandatées par l'Union africaine pour le développement d'instruments de prévention, de gestion et de résolution des conflits que devraient s'approprier à terme les bureaux régionaux de l'UA. La CEDEAO, la CEEAC, la SADC et l'IGAD n'ont pas toutes atteint le même degré d'organisation dans la prévention et la résolution des crises mais cherchent toutes à s'impliquer dans le maintien de la paix. RECAMP s'inscrit donc résolument en soutien des quatre organisations sous-régionales qui sont, aujourd'hui, au cœur de toutes les actions engagées dans le cadre de ce concept, que ce soit sur le plan politique, diplomatique ou militaire, en étroite coordination avec l'UA.

### 2.3.2 Le niveau stratégique

Les expériences les plus récentes, et notamment l'opération en République de Côte d'Ivoire, ont montré que les armées africaines possédaient un réel savoir-faire au niveau des unités ou des états-majors déployés sur le théâtre. En revanche, les structures de niveau stratégique sont soit inexistantes soit insuffisamment développées, selon les sous-régions. Les niveaux de direction politique, de direction stratégique et de commandement stratégique, essentiels pour garantir l'atteinte de l'objectif politique, constituent donc la priorité du concept RECAMP, au détriment des niveaux tactiques qui doivent être pris en compte par les coopérations bilatérales.

### 2.3.3 L'internationalisation

Le concept RECAMP est ouvert à l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne et s'inscrit résolument dans une dimension multilatérale. L'internationalisation implique la capacité à travailler aussi bien en français qu'en anglais. Une coordination étroite avec les Nations unies et l'Union européenne (1<sup>er</sup> comme 2<sup>ème</sup> pilier) est indispensable pour assurer l'efficacité de ces actions, en particulier dans le domaine de la formation. En cas de crise, il est en outre nécessaire de garantir la coordination entre les niveaux international, national, régional et sous-régional. La troisième priorité pour les prochaines années est donc l'internationalisation du concept RECAMP.

## 3. LA COOPERATION

La coopération technique est le premier volet du concept RECAMP, avant l'entraînement et le soutien à l'engagement. Cette coopération s'applique aux niveaux politique, politico-militaire et militaire.

### 3.1 Le niveau politique

Il est indispensable de renforcer le niveau politique des organisations sous-régionales pour assurer l'efficacité des actions de prévention et de résolution des crises. Compte tenu de son expérience, l'Union européenne a un rôle majeur à jouer dans ce domaine.

#### 3.1.1 La « gouvernance » sous-régionale

La prévention et la résolution des crises ne peut se concevoir au niveau sous-régional que si ces organisations disposent d'institutions efficaces. Comme les OSR, l'Union européenne s'est construite avec des pays qui s'étaient longtemps opposés ; ses compétences, économiques au

départ, se sont élargies au domaine de la défense. Les difficultés rencontrées par l'UE et la façon dont elle a su les surmonter sont riches d'enseignements.

### 3.1.2 Les outils de défense sous-régionaux

Les sous-régions ne sont pas au même stade de développement institutionnel et n'ont ni les mêmes besoins ni les mêmes possibilités. Il paraît néanmoins souhaitable de mettre sur pied dans chacune d'elles un outil de veille stratégique et d'alerte qui s'appuie sur les pays de la sous-région. Un organe de type comité militaire est en outre indispensable pour la coordination entre les armées nationales, le lien avec les organisations internationales (UA, ONU) et l'interface entre organe politique et forces armées.

### 3.1.3 La formation des cadres

Des programmes de formation doivent être menés au profit des fonctionnaires civils et militaires qui servent ou sont détachés dans les organisations sous-régionales. Le concept RECAMP vise à associer tous les Etats qui le souhaitent à ces actions qui sont menées dans les centres de formation en Europe ou sur place par les Ambassades. L'apprentissage du français, notamment, est un élément de promotion de la diversité culturelle et de la francophonie mais surtout un outil de communication au service de l'efficacité de la diplomatie et de la défense. Associant coopération civile et coopération militaire, les actions devraient concerner essentiellement les capacités de diplomatie préventive, d'analyse de situation et d'aide à la décision

## 3.2 Le commandement des opérations

### 3.2.1 Les états-majors

Les outils de défense des sous-régions doivent être complétés par des états-majors multinationaux pour préparer et commander des opérations. Il faut d'une part un état-major de niveau stratégique, capable d'assurer la constitution de la force et de planifier et conduire une opération en fonction des directives du comité militaire, et d'autre part un état-major de niveau opératif, qui soit en mesure de commander la force sur le terrain. RECAMP participe à la constitution, par les sous-régions, d'une capacité de mise sur pied de ces états-majors.

### 3.2.2 Les procédures

Les forces armées d'une sous-région doivent être interopérables pour pouvoir travailler ensemble et le personnel appelé à constituer un état-major multinational doit utiliser les mêmes méthodes de travail. RECAMP doit permettre d'aider les Africains à définir une référence commune à chaque sous-région en terme de procédures opérationnelles. Il paraît souhaitable de se rapprocher d'une norme partagée par le plus grand nombre (comme les procédures opérationnelles de l'UE). L'apprentissage simultané du français et de l'anglais permet l'utilisation d'une langue commune dans une opération au niveau de l'état-major multinational.

### 3.2.3 La formation

Des formations sont assurées en France au sein des instituts militaires français comme l'IHEDN (FICA) ou au Collège Interarmées de Défense (CID). D'autres formations sont assurées en Afrique, notamment au centre Kofi Annan d'Accra (Ghana) ou dans les écoles d'état-major de Koulikoro (Mali) ou Libreville (Gabon). Le concept RECAMP recherche la coordination et la complémentarité de ces initiatives, en liaison avec les Nations unies (DOMP). Les forces françaises pré-positionnées peuvent, dans le cadre du concept RECAMP, accueillir ces officiers au sein de leurs états-majors lors des exercices qu'elles conduisent.

## 3.3 Les forces armées

### 3.3.1 Le maintien de la paix

La formation au maintien de la paix peut être assurée en France ou en Afrique. En France, des écoles militaires développent des modules de formation spécifiques : l'EEM de Compiègne pour la formation d'état-major, l'EAT de Tours pour le soutien, l'ESA de Montpellier pour l'administration, l'EAI de Montpellier pour la formation opérationnelle. Par ailleurs, en liaison avec les autres centres de maintien de la paix en Afrique, l'école de maintien de la paix (EMP) au Mali organise des stages spécifiques (observateur, officier d'état-major de bataillon et officier d'état-major de brigade).

### 3.3.2 Le dialogue régional

Nées du partenariat avec certains pays africains dans le domaine de la formation, les écoles nationales à vocation régionale (ENVR) implantées en Afrique dispensent des savoir-faire techniques ou tactiques adaptés aux besoins des cadres des armées africaines. Au delà de la formation dispensée, ces écoles permettent de développer un esprit de dialogue et de fraternité entre les stagiaires provenant de nombreux pays qui se retrouvent côte à côte.

### 3.3.3 Les capacités militaires

Le concept RECAMP n'a pas pour objet de renforcer les capacités militaires des Etats. Néanmoins, il constitue une référence et un outil de synergie entre les différents pays qui développent des actions de coopération militaire bilatérale. Ainsi, les formations délivrées dans les écoles et par les divers détachements d'instruction insistent sur les missions de soutien de la paix, le droit international, l'état de droit. Les aspects humanitaires et la coopération civilo-militaire, inhérents aux opérations de paix, sont également pris en compte.

## 4. ENTRAINEMENT

L'entraînement s'organise en cycles de deux ans autour de trois axes : un exercice majeur au profit d'une des organisations sous-régionales, des cycles intermédiaires dans les trois autres sous-régions, des exercices hors cycle.

### 4.1 Le cycle des exercices majeurs

Les exercices majeurs ont pour objectif d'entraîner la totalité de la chaîne de commandement d'une mission de paix en mettant l'accent sur le niveau stratégique et sur l'interopérabilité. Afin d'impliquer la sous-région bénéficiaire dès leur conception, la planification de chaque cycle est lancée par une conférence d'initialisation qui se déroule dans les structures de la sous-région.

#### 4.1.1 Le séminaire politico-militaire

Rendez-vous essentiel, le séminaire rassemble les responsables politiques, diplomatiques et militaires de haut niveau appartenant à une même sous-région, des représentants d'organisations internationales (ONU, UA, UE), des ONG ainsi que de hautes autorités civiles et militaires. Ce séminaire constitue un forum de réflexion et de partage d'expériences centré sur un ou plusieurs thèmes intéressant les pays de la sous-région. Un exercice pratique permet de rédiger, dans le cadre d'un scénario arrêté à l'avance, une directive initiale de planification (DIP) qui sera utilisée pour la suite de l'exercice.

#### 4.1.2 La conférence stratégique

La conférence stratégique a pour objet d'entraîner les structures politico-militaires et un commandement stratégique. Elle consiste à faire planifier une opération de soutien de la paix dans le cadre de la DIP rédigée durant le séminaire. Cette conférence doit donc permettre à l'état-major stratégique de la sous-région de rédiger un concept d'opération, voire un plan d'opération, qui doit être validé au niveau politique. Les fonctionnaires civils doivent apporter leur expertise à ces travaux.

#### 4.1.3 L'exercice militaire

La priorité est accordée à l'entraînement d'un état-major de force multinational, dans les domaines de la planification et de la conduite des opérations, au travers d'un exercice de PC (CPX) qui constitue le cœur de l'exercice. Un exercice avec troupes (FTX) d'ampleur limitée vise à instruire et entraîner une force multinationale africaine, pouvant être interarmées, pour renforcer l'interopérabilité des armées de la sous-région. Cette force est placée sous l'autorité de l'état-major multinational mis sur pied lors du CPX. Un complément d'équipement peut éventuellement être fourni par les parcs RECAMP et une instruction délivrée par des détachements particuliers.

#### 4.1.4 Le retour d'expérience

Une équipe d'évaluation, associant les structures de la sous-région, est mise sur pied pour dégager les enseignements de l'exercice. Un séminaire "retour d'expérience" est organisé en fin de cycle, au siège de la sous-région ou dans une base pré-positionnée. Il permet notamment d'apporter les modifications nécessaires pour les cycles futurs dans une logique d'amélioration

permanente des capacités de maintien de la paix. Une attention toute particulière doit être apportée au niveau politico-militaire et au niveau opératif.

## **4.2 Les cycles intermédiaires**

### **4.2.1 L'objectif**

Tous les deux ans se déroule un exercice majeur dans l'une des quatre sous-régions. Il se passe ainsi en moyenne six ans entre deux exercices majeurs dans une même sous-région. Ces délais sont trop importants pour garantir la continuité de la formation au soutien de la paix. Un cycle intermédiaire doit donc pouvoir être organisé tous les deux ans dans chaque sous-région où ne se déroule pas d'exercice majeur. Sa finalité est tout d'abord de faire réfléchir ensemble des responsables civils et militaires d'une même sous-région sur un thème de sécurité qui les concerne de près. Il permet également de renforcer les capacités de commandement et d'améliorer l'interopérabilité des forces.

### **4.2.2 Les forces pré-positionnées**

Les cycles intermédiaires sont ouverts aux Etats non africains qui souhaitent y participer. L'organisation de ces cycles est assurée par les forces françaises pré-positionnées qui entretiennent ainsi un lien permanent avec les organisations sous-régionales et les pays de leur environnement. Les attachés de défense assurent le lien entre les forces françaises et les autorités militaires de la région. Le rôle des ambassades et de l'ambassadeur RECAMP est essentiel. Les états-majors des forces pré-positionnées peuvent recevoir un renforcement ponctuel d'intervenants du ministère de la Défense ou des Affaires étrangères, voire d'autres pays.

### **4.2.3 L'organisation**

Un cycle intermédiaire a lieu tous les 2 ans et doit être co-organisé, dans la mesure du possible, avec les structures sous-régionales. Plus souple qu'un exercice majeur, il peut prendre diverses formes : forum, séminaire, exercices d'état-major, exercice avec troupes. La priorité reste le niveau politico-militaire et l'équilibre entre les pays de la sous-région est important. Les spécifications d'exercice sont validées par l'EMA et doivent porter sur le soutien de la paix. La mise en place de détachements d'instruction à partir des forces pré-positionnées peut être envisagée, en liaison avec l'EMA et la DCMD, pour répondre à un besoin identifié au cours du cycle précédent.

## **4.3 Les exercices hors cycle**

### **4.3.1 Les initiatives africaines**

Lorsqu'un ou plusieurs pays africains prennent l'initiative d'organiser eux-mêmes un exercice multinational sur le soutien de la paix, les forces pré-positionnées peuvent apporter leur concours à sa préparation et à sa conduite. De façon à respecter la priorité donnée aux Africains, ce soutien doit rester limité et ponctuel. Il peut prendre la forme d'un détachement d'instruction (DI) adapté au thème de l'exercice.

### **4.3.2 Les initiatives non africaines**

Le concept RECAMP reste ouvert à toute initiative visant à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix. Ainsi, les exercices organisés par d'autres pays (Portugal, Grande-Bretagne, Etats-Unis, etc.) peuvent s'inscrire dans le cadre de RECAMP dans la mesure où ils traitent d'opération de soutien de la paix et où ils concourent à renforcer les capacités d'une sous-région. Les forces françaises pré-positionnées, si elles étaient invitées, pourraient alors y participer en s'appuyant sur les moyens de RECAMP.

### **4.3.3 Les échanges**

Des échanges entre les forces françaises pré-positionnées et les armées des pays de leur environnement permettent de poursuivre les actions engagées. Ils peuvent prendre la forme d'échange d'officiers ou d'invitation à participer à des exercices organisés par les forces françaises. La participation des officiers affectés dans les structures militaires des sous-régions est à privilégier.

## **5. ENGAGEMENTS**

Lorsque qu'une crise menace la paix sur le continent, une force africaine de maintien de la paix peut être engagée sous commandement des Nations unies, d'une organisation sous-régionale ou d'une coalition de circonstance. Le concept RECAMP offre alors ses capacités pour soutenir cette opération, dans la mesure des possibilités des pays contributeurs.

### **5.1 Constitution de la force**

#### **5.1.1 Equipement**

Etant donné les difficultés posées par le manque d'équipement disponible, il est parfois nécessaire de compléter, sur court préavis, le matériel des unités qui s'engagent en urgence dans une opération de soutien de la paix. Par ailleurs, même lorsque les unités disposent du matériel suffisant, il faut mettre sur pied des états-majors multinationaux qui nécessitent des moyens, notamment de commandement, qui ne sont pas disponibles. Une première solution consiste à créer des modules de forces en attente, une autre à disposer de stocks de matériel pré-positionné. D'une part la France soutient les initiatives des forces africaines en attente, d'autre part elle a mis en place trois dépôts sur le continent au sein desquels est stocké du matériel français permettant de compléter l'équipement d'unités et d'équiper un état-major multinational. L'Union européenne envisage de participer à cet effort auquel pourraient contribuer d'autres pays.

#### **5.1.2 Acheminement**

L'acheminement de la force, à partir des pays d'origine de chaque contingent, doit être coordonné. En fonction des besoins des Etats africains contributeurs de la force, des partenaires non africains sont susceptibles de fournir un appui dans le domaine du transport, ou de faciliter l'affrètement de moyens de transport. Ces offres de projection de troupes restent généralement soumises à un accord d'Etat à Etat. Dans le cadre de RECAMP, la France est en mesure d'appuyer la coordination et la planification de ces mouvements qui peuvent être terrestres, maritimes ou aériens.

#### **5.1.3 Mise en condition opérationnelle**

La force qui s'engage dans une opération a généralement besoin d'une mise en condition opérationnelle (MCO) destinée à atteindre les niveaux de cohésion et de cohérence opérationnelle requis. Celle-ci peut être assurée par des détachements d'instruction opérationnelle, mis en œuvre par la France et d'autres Etats volontaires, auprès des états-majors ou des unités avant leur engagement. Les états-majors peuvent bénéficier d'une MCO dans les écoles de maintien de la paix. Lorsque les unités ont été équipées de matériel provenant des parcs RECAMP, des détachements d'instruction technique sont systématiquement projetés pour parfaire l'instruction dans le domaine de la mise en œuvre et de l'entretien des matériels.

### **5.2 L'appui à la mission**

#### **5.2.1 Appui à la résolution de la crise**

Dans le cadre du concept RECAMP, la France et d'autres partenaires volontaires peuvent apporter un appui à la résolution de la crise non pour se substituer aux Africains mais pour faciliter, s'ils le souhaitent, leur travail. Les coopérants placés auprès des organisations sous-régionales ont un rôle particulièrement important dans ces actions. Dans le domaine diplomatique, il s'agit de soutenir le dialogue entre les parties, de rechercher le soutien de la communauté internationale ou d'assister la structure politico-militaire de la sous-région. Sur le plan militaire, il s'agit d'apporter une expertise, notamment dans le domaine de l'échange d'informations, de la planification ou de la génération de force.

#### **5.2.2 Renforcement de la force**

Le concept RECAMP permet également de renforcer la force déployée afin d'accroître ses capacités dans la résolution de la crise. En premier lieu, il est possible d'insérer des experts dans les structures de commandement pour assister les décideurs africains dans les domaines techniques et de procédures. Des officiers et détachements de liaison disposant de moyens de transmission peuvent être mis en place pour permettre une meilleure coordination entre les différents contingents et les unités pouvant être chargées du soutien. Enfin, dans certaines

conditions, des détachements d'instruction peuvent être placés auprès des unités dont la mise en condition opérationnelle doit être prolongée par une instruction complémentaire.

### 5.2.3 Appui par une force extérieure

Dans certains cas, il peut être souhaitable qu'une force non africaine, placée sous commandement national ou européen, déployée sur le théâtre ou à proximité, puisse appuyer la force africaine de maintien de la paix. Cette force peut s'avérer particulièrement utile pendant la phase initiale pour faciliter le déploiement de la force africaine. En cas d'aggravation brutale de la situation qui rendrait la mission de la force de paix difficile à remplir compte tenu de son équipement ou de ses règles d'engagement, cette force non africaine serait susceptible, par exemple, d'extraire une unité menacée ou de renforcer temporairement un secteur pour permettre le rétablissement de la situation ante.

## 5.3 Le soutien de la force

### 5.3.1 Soutien des parcs RECAMP par la France

Le matériel RECAMP qui pourrait être prêté à des unités africaines doit absolument être préservé pour pouvoir être utilisé de nouveau. Ce matériel est soutenu par les utilisateurs au niveau NTII<sup>5</sup>. Restant propriété des armées françaises, celles-ci assurent le contrôle de l'entretien de ce niveau et le soutien des niveaux supérieurs. Une base de soutien est généralement constituée sur le théâtre ou à proximité à partir des forces pré-positionnées, renforcées depuis la métropole. Des missions temporaires peuvent assurer au besoin le soutien au plus près des unités engagées. Cette base est démontée à la fin de l'opération après remise en condition approfondie du matériel et préparation au stockage. A l'exception des effets consommables, les paquetages et matériels du commissariat sont réintégrés à l'issue de chaque mandat et les stocks sont re-complétés.

### 5.3.2 Soutien logistique de la force

En dehors des ravitaillements spécifiques nécessaires au parc RECAMP, la France n'a ni les moyens ni la responsabilité d'assurer le soutien logistique des opérations sur le continent africain. Il n'est donc en principe pas pris en compte dans le cadre de RECAMP mais peut faire l'objet d'arrangements techniques bilatéraux d'Etat à Etat. D'autres pays ou organisations doivent pouvoir apporter leur concours pour les opérations. Par ailleurs, les Nations unies disposent de matériel pour les opérations de maintien de la paix, stocké sur la base de Brindisi (Italie), et pourraient contribuer à l'équipement d'une force de maintien de la paix. Elles prennent en compte le remboursement du soutien des opérations menées sous casque bleu<sup>6</sup>.

### 5.3.3 Soutien administratif et financier

Par ailleurs, RECAMP se fixe pour objectif de mobiliser la communauté internationale en vue du financement des opérations de soutien de la paix, celles-ci dépassant les capacités des budgets africains. Les indemnités journalières des différents contingents doivent répondre à des normes préétablies. Si le ministère de la Défense n'a pas vocation à financer le fonctionnement de la force africaine, les armées peuvent participer à la mise sur pied d'une cellule financière auprès des autorités africaines comprenant des représentants des contributeurs au budget de l'opération. Cette cellule a pour rôle de contrôler l'emploi des ressources et rendre compte aux autorités budgétaires compétentes.

---

<sup>5</sup> Premier niveau d'intervention technique qui correspond à la maintenance effectuée par les unités tactiques.

<sup>6</sup> En cas d'emploi des parcs RECAMP dans une telle opération, des accords entre la France, l'Etat bénéficiaire et l'ONU sont établis.

## Annexe 1

### SIGLES UTILISES

<b>Sigle</b>	<b>signification</b>
ACOTA	African Contingency operations for training and assistance.
BDAT	British Defence Advisory Team, programme britannique au Nigeria
BMATT(WA)	British military advisory training team for western Africa, programme britannique à l'école d'Etat-major du Ghana
BPST	British peace support team, programme britannique spécifiquement orienté vers le maintien de la paix, en RSA (BPST SA) et au Kenya (BPST EA)
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CPX	Command post exercise, exercice d'état-major sans troupes
DCMD	Direction de la coopération militaire et de défense du ministère des affaires étrangères
DIP	Directive initiale de planification. Validée par le niveau politico-militaire, elle permet de commencer la planification opérationnelle.
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix, DPKO en anglais
EAI	Ecole d'application de l'infanterie
EAT	Ecole d'application du train
ECCRA	établissement centralisé de réparation et reconstruction automobile
EEM	Ecole d'état-major
EMP	Ecole de maintien de la paix, située au Mali
ENVR	Ecole nationale à vocation régionale
ESAM	Ecole supérieure d'administration et de management
FAZSOI	Forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien, stationnées à La Réunion et dans les TAAF
FFCV	Forces françaises du Cap-Vert, stationnées au Sénégal
FFDJ	Forces françaises stationnées à Djibouti
FICA	Forum de l'IHEDN sur le continent africain
FTX	Field troop exercise, exercice avec troupe
IGAD	Inter-government authority on development
IHEDN	Institut des hautes études de la défense nationales
IMATT	International military advisory training team, programme britannique au Sierra Leone
NEPAD	New partnership for peace
NTII	1° niveau d'intervention technique
PESC	Politique européenne et de sécurité commune
RSA	République d'Afrique du Sud
SADC	Southern African development community
TFG	Troupes françaises au Gabon
UA	Union africaine

## Annexe 2

### LES ACTEURS FRANÇAIS DE RECAMP

#### Au sein du ministère de la Défense

Le cabinet du ministre, très directement impliqué, et la DAS, qui participe à la réflexion.

#### L'état-major des armées (EMA)

L'état-major des armées est l'acteur central de la mise en œuvre du concept. Il s'attache notamment à :

- promouvoir le concept à l'extérieur des armées, en liaison avec l'ambassadeur RECAMP ;
- définir les actions à conduire en interarmées et avec les armées étrangères désireuses de participer ;  
établir un programme d'exercices multinationaux et valider le choix des thèmes des séminaires et des forums ;
- s'assurer du maintien à niveau des équipements stockés et à acheminer les moyens nécessaires ;
- fixer les directives aux forces pré-positionnées pour les actions menées dans le cadre de ce concept ;
- assurer le commandement opérationnel des éléments militaires engagés en soutien de forces africaines ;
- coordonner le soutien administratif et logistique assuré par la France dans les opérations.

#### L'état-major interarmées de force et d'entraînement (EMIA-FE)

L'EMIA-FE est chargé, selon les directives de l'EMA, d'organiser et de conduire les cycles majeurs d'entraînement.

#### Les attachés de Défense (AD)

Tous les AD, sans exception, sont concernés par la promotion du concept auprès des autorités militaires de leur pays d'accréditation, le maintien de la paix en Afrique étant le devoir de tous.

Ce rôle revêt un caractère particulier pour tous les AD résidant en Europe et en Afrique, dont les pays sont appelés à être les premiers contributeurs du concept.

Enfin, cette responsabilité est particulièrement accrue lorsque le cycle RECAMP se déroule dans le pays ou la sous-région d'accréditation, puisque l'AD sera alors, en liaison avec les forces pré-positionnées, l'interface naturelle et principale pour l'organisation et la mise en œuvre du cycle, selon les modalités fixées.

#### Les armées et directions de services interarmées

Les états-majors d'armée et les directions sont concernés, en tant qu'autorités organiques, pour la mise à disposition de moyens, de forces et de modules au cours des cycles et des détachements d'instruction (DI).

L'armée de Terre, chargée de fournir et d'entretenir du matériel RECAMP pré-positionné en Afrique, joue un rôle particulièrement important. Elle contribue, de plus, à la formation spécifique de cadres africains au sein de ses écoles et elle assure une participation importante dans les DI.

La Gendarmerie est appelée également à prendre une fonction essentielle à travers les détachements d'instruction de la Gendarmerie (DIG), en raison du rôle croissant joué par les forces de même type dans la stabilité des pays.

#### Les forces prépositionnées

Outre le dialogue avec l'Union africaine (UA), que son rôle grandissant impose comme un interlocuteur essentiel, les forces françaises prépositionnées entretiennent un lien permanent avec les organisations sous-régionales et les pays de leur environnement. Chaque sous-région est ainsi l'interlocuteur privilégié d'une force : les FFDJ pour l'IGAD, les FAZSOI pour la SADC, les TFG pour la CEEAC et les FFCV pour la CEDEAO. La mission CORYMBE et ALINDIEN, dans un volet plus spécifiquement marin, sont susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre de ce concept, notamment au travers de la formation, de l'appui à la projection et du soutien de la force.

## Au sein du ministère des Affaires étrangères

### L'ambassadeur RECAMP

L'ambassadeur RECAMP a une mission générale d'animation politique, de coordination et de promotion des initiatives françaises relatives à ce concept. Il s'agit notamment de :

- rechercher la meilleure coordination entre le ministère des Affaires étrangères et celui de la Défense ;
- veiller à la bonne adaptation des efforts français avec les besoins des Etats africains ;  
participer à la promotion du concept auprès des Nations unies, de l'Union européenne et de ses pays membres, de l'UA et des organisations sous-régionales africaines ;
- rechercher au sein de l'Union Européenne une participation des Etats membres au concept RECAMP, dans le cadre de la PESC et de leur politique de coopération en Afrique ;
- rechercher une prise en compte de certains aspects du concept par la Commission européenne, dans le cadre de sa politique de coopération extérieure ;
- fédérer les soutiens et les dons en contactant de nouveaux partenaires pour réaliser en commun des formations, des exercices ou réunir de nouveaux moyens.

### La Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD)

La DCMD participe pleinement au concept RECAMP. Elle intervient en amont lors de la programmation des exercices et dans les deux volets du concept RECAMP entrant dans son domaine de compétence :

- la formation grâce à son partenariat avec les écoles nationales à vocation régionale (ENVR) en Afrique, l'école de maintien de la paix du Mali, et à travers toutes les actions de formation des cadres militaires africains ;
- la participation au financement des ressources humaines et techniques nécessaires au fonctionnement des établissements centralisés de réparation et reconstruction automobile (ECCRA) mis en place au sein des armées africaines ;
- l'équipement et le soutien logistique.

### La Direction Afrique et Océan Indien (DAOI)

La DAOI participe au concept RECAMP en apportant son expertise et son éclairage.

### La Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID)

La DGCID a vocation à participer au concept RECAMP par des actions de coopération en direction des organisations sous-régionales, et régionale, notamment dans le cadre de la formation des diplomates et des fonctionnaires africains détachés dans ces organisations ou appelés à travailler avec elles.

### La Direction des Nations unies et des organisations internationales (NUOI)

NUOI, en charge de la politique de la France vis-à-vis de l'ONU et des autres organisations internationales à vocation mondiale, est directement impliquée dans le concept RECAMP. Cette direction intervient en particulier pour mobiliser les organisations internationales autour des exercices ou des opérations menées dans le cadre de RECAMP.

### La Direction de la coopération européenne (DCE)

La DCE, en charge notamment des relations extérieures de la communauté, recherche la cohérence et de la complémentarité entre le concept RECAMP et les actions engagées par la Commission dans le domaine du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

### Le service de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

La PESC recherche la cohérence et la complémentarité entre le concept RECAMP et la politique africaine de l'Union européenne.